

## **Mode d'emploi de l'établissement à destination des familles**

### **Qui contacter pour une question sur une classe ou un cours ?**

Le professeur.

### **Qui contacter pour une question sur la facturation ?**

L'économat : [e.famille@sainteursule.org](mailto:e.famille@sainteursule.org)

### **Qui contacter pour une question sur les inscriptions aux divers services du primaire ? (cantine, garderie, étude ...)**

Envoyer un mail à Madame Willem [e.famille@sainteursule.org](mailto:e.famille@sainteursule.org) et Madame Labat [p.secretariat@sainteursule.org](mailto:p.secretariat@sainteursule.org) S'il s'agit d'une absence ou d'une présence exceptionnelle en avertir l'enseignante.

### **Et pour les autres questions ?**

Au primaire, contacter le chef d'établissement, et, au collège et au lycée, le responsable du niveau concerné. Il est inutile de passer par les parents-relais ou l'APEL, mais il est toujours bon de les tenir au courant.

### **A quoi servent les parents-relais au primaire ?**

Ils représentent les familles au sein des réunions de parents relais et font le lien entre l'établissement et les familles pour communiquer certaines circulaires et certaines informations.

### **A quoi servent les parents-relais au collège et au lycée ?**

Ils représentent les parents aux conseils de classe, ils y font part de leurs observations sur le travail de la classe et ils en rendent compte aux autres familles concernées, tout en respectant un devoir absolu de confidentialité quant à la situation spécifique de chaque élève.

### **Comment devenir parent-relai ?**

Il faut candidater avant la rentrée par mail auprès du chef d'établissement.

### **Comment s'engager dans l'établissement ?**

Chaque année, les familles sont appelées à choisir, par la voie d'une circulaire, parmi différents engagements au sein de l'établissement.

### **Peut-on exprimer des critiques ?**

Oui, bien sûr, auprès de l'interlocuteur habituel, dès lors que ces critiques sont exprimées dans la sérénité.

### **Les familles ont-elles des obligations ?**

Oui, il leur est demandé d'adhérer activement au projet méricien et de faire confiance aux professionnels de l'établissement pour le mettre en œuvre avec l'autorité nécessaire.